



Assemblée générale

Distr. générale
30 septembre 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

148 de l'ordre du jour

Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

Rapport sur l'exécution du budget du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux pour 2020

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, qui contient des informations sur l'exécution du budget de 2020 du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux, est soumis en application de la résolution [72/266](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle cette dernière a souscrit à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires tendant à ce que le Secrétaire général présente un rapport distinct sur l'exécution du budget à la suite de la clôture d'un exercice budgétaire¹.

L'exécution du budget de 2020 a été entravée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Celle-ci a forcé le Mécanisme à adopter de nouvelles méthodes de travail, notamment le télétravail, pour assurer la continuité des activités et garantir la sécurité du personnel et des personnes participant aux procédures judiciaires. Les audiences en présentiel ayant dû être interrompues temporairement, les dépenses ont été moins importantes que prévu en 2020.

Le montant brut définitif des dépenses de 2020 s'est élevé à 93,4 millions de dollars, soit 3,5 millions de dollars de moins que le montant des crédits approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution [74/259](#).

¹ [A/72/7/Add.24](#), par. 58.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 74/259, l'Assemblée générale a approuvé l'ouverture d'un crédit d'un montant total de 96,9 millions de dollars pour 2020. Les dépenses enregistrées en 2020 se sont chiffrées à 93,4 millions de dollars bruts (84,5 millions de dollars nets), soit un excédent budgétaire de 3,5 millions de dollars bruts (2,4 millions de dollars nets).

2. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a entravé l'exécution du budget en 2020 : les procédures judiciaires ont été temporairement interrompues et nombre d'activités ont été reportées à plus tard dans l'année. Le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux a revu ses méthodes de travail pour s'adapter aux contraintes liées à la pandémie. Il a notamment appliqué son plan de continuité des opérations et a recouru au télétravail dans les divers lieux d'affectation. Cependant, il a pu poursuivre le procès en appel dans l'affaire *Mladić*, le nouveau procès dans l'affaire *Stanišić et Simatović* à La Haye et la procédure d'outrage dans l'affaire *Nzabonimpa et consorts* (anciennement *Turinabo et consorts*) à Arusha, et commencer la mise en état de l'affaire *Kabuga*. Pour ce faire, il a réaménagé les salles d'audience dans les deux divisions, de manière à assurer la santé et la sécurité des personnes présentes, et s'est doté de nouveaux outils pour permettre aux juges, aux parties et aux témoins de participer aux audiences à distance.

3. L'exécution du budget du Mécanisme a été fonction des activités judiciaires susmentionnées. Les retards inévitables pris dans les procédures en raison de la pandémie ont entraîné une sous-utilisation des crédits ouverts pour 2020. En revanche, l'arrestation de Félicien Kabuga et la mise en état de l'affaire ont donné lieu à des dépenses supplémentaires qui n'étaient pas prévues dans le budget. Le passage au télétravail a entraîné lui aussi des dépenses supplémentaires car il a fallu acheter des licences de logiciels et améliorer le réseau institutionnel pour renforcer l'infrastructure de communication, de manière que le Mécanisme puisse continuer ses activités sans interruption. Les répercussions budgétaires de la pandémie et de l'affaire *Kabuga* sont décrites dans les parties consacrées aux diverses composantes.

II. Exécution du budget

4. On trouvera dans le tableau 1 un récapitulatif des données définitives sur l'exécution du budget, classées par lieu d'affectation et par composante.

Tableau 1

Vue d'ensemble des crédits ouverts et des dépenses, par lieu d'affectation et par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	(1) Crédits approuvés dans la résolution 74/259	(2) Dépenses	Excédent/déficit	
			(3) = (1) – (2) Montant	(4) = (3)/(1) Pourcentage
Dépenses				
Arusha				
Chambres	213,3	171,5	41,8	19,6
Greffe	25 260,9	24 091,1	1 169,8	4,6

<i>Composante</i>	<i>(1)</i> <i>Crédits approuvés dans la résolution 74/259</i>	<i>(2)</i> <i>Dépenses</i>	<i>Excédent/déficit</i>	
			<i>(3) = (1) - (2)</i>	<i>(4) = (3)/(1)</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Bureau du Procureur	6 432,9	6 138,7	294,2	4,6
Gestion des dossiers et des archives	3 315,0	3 208,7	106,3	3,2
Total partiel	35 222,1	33 610,0	1 612,1	4,6
La Haye				
Chambres	1 852,2	1 405,3	446,9	24,1
Greffe	43 582,9	42 940,9	642,0	1,5
Bureau du Procureur	9 125,9	8 747,6	378,3	4,1
Gestion des dossiers et des archives	2 190,4	2 072,7	117,7	5,4
Total partiel	56 751,4	55 166,5	1 584,9	2,8
New York				
Greffe	181,2	210,9	(29,7)	(16,4)
Total partiel	181,2	210,9	(29,7)	(16,4)
Pensions de retraite des juges et prestations d'assurance maladie après la cessation de service offertes aux anciens fonctionnaires				
	4 769,8	4 426,8	343,0	7,2
Total des dépenses (montant brut)	96 924,5	93 414,2	3 510,3	3,6
Recettes				
Contributions du personnel	10 012,7	8 874,6	1 138,1	11,4
Total partiel	10 012,7	8 874,6	1 138,1	11,4
Total des dépenses (montant net)	86 911,8	84 539,6	2 372,2	2,7

Explications des écarts, par composante

5. On trouvera ci-dessous des explications concernant les écarts notables entre le montant des crédits ouverts et celui des dépenses effectives, ventilées par composante et par objet de dépense.

Chambres

(Excédent : 488 700 dollars, soit 23,7 % du montant des crédits ouverts)

Tableau 2

Crédits ouverts et dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	(1) Crédits approuvés dans la résolution 74/259	(2) Dépenses	Excédent/déficit	
			(3) = (1) – (2) Montant	(4) = (3)/(1) Pourcentage
Arusha				
Émoluments des non-fonctionnaires	213,3	171,3	42,0	19,7
Subventions et contributions	–	0,2	(0,2)	(100,0)
Total partiel	213,3	171,5	41,8	19,6
La Haye				
Émoluments des non-fonctionnaires	1 522,7	1 357,3	165,4	10,9
Voyages des représentants	329,5	48,0	281,5	85,4
Total partiel	1 852,2	1 405,3	446,9	24,1
Total	2 065,5	1 576,8	488,7	23,7

6. La sous-utilisation de crédits (excédent) d'un montant de 488 700 dollars au titre des Chambres (division d'Arusha : 41 800 dollars ; division de La Haye : 446 900 dollars) est principalement due aux facteurs suivants :

a) Arusha : l'excédent de 42 000 dollars constaté au titre des émoluments des non-fonctionnaires est dû aux retards pris dans l'affaire *Nzabonimpa et consorts* à cause de la pandémie, qui a entravé les opérations du Mécanisme et notamment les voyages des juges, des avocats de la défense et des témoins, dont les déplacements ont fait l'objet de restrictions ;

b) La Haye : l'excédent de 446 900 dollars constaté au titre des émoluments des non-fonctionnaires (165 400 dollars) et des voyages des représentants (281 500 dollars) est imputable à la pandémie, qui a retardé le nouveau procès dans l'affaire *Stanišić et Simatović* et le procès en appel dans l'affaire *Mladić*, et entraîné le report des jugements dans ces affaires à 2021. Contrairement à ce qui était prévu, la réunion plénière des juges du Mécanisme ne s'est pas tenue en présentiel mais par écrit.

Bureau du Procureur

(Excédent : 672 500 dollars, soit 4,3 % du montant des crédits ouverts)

Tableau 3

Crédits ouverts et dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	(1) Crédits approuvés dans la résolution 74/259	(2) Dépenses	Excédent/déficit	
			(3) = (1) - (2) Montant	(4) = (3)/(1) Pourcentage
Arusha				
Postes	3 040,1	2 572,6	467,5	15,4
Autres dépenses de personnel	2 021,9	2 641,4	(619,5)	(30,6)
Consultants	–	15,4	(15,4)	100,0
Experts	14,7	–	14,7	100,0
Voyages du personnel	190,2	197,9	(7,7)	(4,1)
Services contractuels	249,2	112,6	136,6	54,8
Frais généraux de fonctionnement	216,7	13,7	203,0	93,7
Mobilier et matériel	–	2,1	(2,1)	–
Contributions du personnel	700,1	583,0	117,1	16,7
Total partiel	6 432,9	6 138,7	294,2	4,6
La Haye				
Postes	1 364,3	1 350,2	14,1	1,0
Autres dépenses de personnel	6 125,4	5 931,6	193,8	3,2
Consultants	–	–	–	–
Experts	23,6	–	23,6	100,0
Voyages du personnel	102,6	17,9	84,7	82,6
Services contractuels	15,4	182,3	(166,9)	(1 084,3)
Subventions et contributions	–	(0,1)	0,1	(100,0)
Contributions du personnel	1 494,6	1 265,7	228,9	15,3
Total partiel	9 125,9	8 747,6	378,3	4,1
Total	15 558,8	14 886,3	672,5	4,3

7. La sous-utilisation, à hauteur de 672 500 dollars, des crédits ouverts au titre du Bureau du Procureur (excédent : division d'Arusha = 294 200 dollars ; division de La Haye = 378 300 dollars) est imputable aux facteurs suivants :

a) Arusha : l'excédent de 294 200 dollars est principalement dû au fait que :

i) les dépenses ont été moins élevées que prévu au titre des postes (excédent : 467 500 dollars) et des contributions du personnel (excédent : 117 100 dollars), principalement car les dépenses communes de personnel ont été inférieures aux prévisions en ce qui concerne les postes ; ii) les dépenses ont été moins élevées que prévu au titre des services contractuels (excédent : 136 600 dollars) et des frais généraux de fonctionnement (excédent : 203 000 dollars) car les activités de recherche de fugitifs ont ralenti à la suite de l'arrestation de Félicien Kabuga et du décès d'Augustin Bizimana en mai 2020, et en raison des restrictions des

déplacements liées à la pandémie. Cet excédent a été en partie contrebalancé par des dépenses plus élevées que prévu au titre des Autres dépenses de personnel (dépassement : 619 500 dollars), dues à l'arrestation de Félicien Kabuga et au recrutement de personnel supplémentaire pour pouvoir lancer immédiatement les activités d'enquête et la mise en état ;

b) La Haye : l'excédent de 378 300 dollars est principalement imputable à la sous-utilisation des crédits ouverts au titre des Autres dépenses de personnel (excédent : 193 800 dollars), des contributions du personnel (excédent : 228 900 dollars), des experts (excédent : 23 600 dollars) et des voyages (excédent : 84 700 dollars), due à la pandémie, qui a retardé le nouveau procès dans l'affaire *Stanišić et Simatović* et le procès en appel dans l'affaire *Mladić*. Aucun jugement n'a été rendu dans ces affaires en 2020. Le Mécanisme ayant mené moins d'activités judiciaires que prévu, les activités de recrutement ont elles aussi été limitées. L'excédent a été en partie contrebalancé par un dépassement de crédit au titre des services contractuels, d'un montant de 166 900 dollars : le Mécanisme a assigné immédiatement des vacataires à l'affaire *Kabuga* lorsque Félicien Kabuga a été arrêté et transféré à La Haye.

Greffe

(Excédent : 1 782 000 dollars, soit 2,6 % du montant des crédits ouverts)

Tableau 4

Crédits ouverts et dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	(1) Crédits approuvés dans la résolution 74/259	(2) Dépenses	Excédent/déficit	
			(3) = (1) - (2) Montant	(4) = (3)/(1) Pourcentage
Arusha				
Postes	9 177,2	8 369,1	808,1	8,8
Autres dépenses de personnel	5 095,4	5 978,1	(882,7)	(17,3)
Dépenses de représentation	5,4	–	5,4	100,0
Consultants	–	1,5	(1,5)	(100,0)
Experts	104,0	–	104,0	100,0
Voyages du personnel	467,3	263,5	203,8	43,6
Services contractuels	4 165,0	2 849,6	1 315,4	31,6
Frais généraux de fonctionnement	2 551,9	2 073,0	478,9	18,8
Fournitures et accessoires	494,4	216,5	277,9	56,2
Mobilier et matériel	654,7	1 957,1	(1 302,4)	(198,9)
Aménagement des locaux	198,1	300,0	(101,9)	(51,4)
Subventions et contributions	448,1	325,7	122,4	27,3
Contributions du personnel	1 899,4	1 757,0	142,4	7,5
Total partiel	25 260,9	24 091,1	1 169,8	4,6
La Haye				
Postes	4 734,2	4 498,7	235,5	5,0
Autres dépenses de personnel	22 021,1	21 048,1	973,0	4,4

Objet de dépense	(1) Crédits approuvés dans la résolution 74/259	(2) Dépenses	Excédent/déficit	
			(3) = (1) - (2) Montant	(4) = (3)/(1) Pourcentage
Dépenses de représentation	4,8	0,6	4,2	87,5
Consultants	–	9,9	(9,9)	(100,0)
Experts	13,6	0,7	12,9	94,9
Voyages du personnel	655,7	96,0	559,7	85,4
Services contractuels	4 303,8	5 199,3	(895,5)	(20,8)
Frais généraux de fonctionnement	5 539,2	4 638,0	901,2	16,3
Fournitures et accessoires	174,1	198,0	(23,9)	(13,7)
Mobilier et matériel	580,1	2 457,2	(1 877,1)	(323,6)
Aménagement des locaux	33,5	16,8	16,7	49,9
Subventions et contributions	241,9	119,9	122,0	50,4
Contributions du personnel	5 280,9	4 657,7	623,2	11,8
Total partiel	43 582,9	42 940,9	642,0	1,5
New York				
Postes	164,1	191,0	(26,9)	(16,4)
Services contractuels	–	1,5	(1,5)	
Contributions du personnel	17,1	18,4	(1,3)	(7,6)
Total partiel	181,2	210,9	(29,7)	(16,4)
Total	69 025,0	67 242,9	1 782,1	2,6

8. L'excédent de 1 782 100 dollars constaté au titre du Greffe (excédent : Arusha = 1 169 800 dollars ; La Haye = 642 000 dollars / déficit : New York = 29 700 dollars) est imputable aux facteurs suivants :

a) Arusha : l'excédent de 808 100 dollars constaté au titre des postes tient principalement au fait que les dépenses communes de personnel y afférentes ont été moins élevées que prévu. L'excédent constaté au titre des experts (104 000 dollars), des voyages du personnel (203 800 dollars), des services contractuels (1 315 400 dollars), des frais généraux de fonctionnement (478 900 dollars), des fournitures et accessoires (277 900 dollars) et des subventions et contributions (122 400 dollars) est dû aux retards pris dans les procédures judiciaires en raison de la pandémie. Il est en partie contrebalancé par des dépenses plus élevées que prévu au titre des Autres dépenses de personnel (dépassement = 882 700 dollars) : le retard pris dans les procédures à cause de la pandémie a contraint le Mécanisme à prolonger l'emploi des membres du personnel affectés à la procédure d'outrage dans l'affaire *Nzabonimpa et consorts* au-delà de la période de six mois prévue dans le budget de 2020. Les dépenses plus élevées que prévu au titre de l'aménagement des locaux (dépassement = 101 900 dollars) et du mobilier et du matériel (dépassement = 1 302 400 dollars) sont dues à la pandémie et au passage au télétravail : il a fallu non seulement renforcer l'infrastructure informatique pour pouvoir mener les audiences à distance, mais aussi réaménager les locaux ;

b) La Haye : les excédents constatés au titre des postes (235 500 dollars), des Autres dépenses de personnel (973 000 dollars) et des contributions du personnel (623 200 dollars) tiennent principalement à des dépenses communes de personnel

moins élevées que prévu pour ce qui est des postes, au taux de vacance de postes plus élevé que prévu et aux retards pris dans les procédures judiciaires à cause de la pandémie. Les retards pris dans les procédures ont entraîné également une sous-utilisation des crédits ouverts pour les voyages du personnel (excédent = 559 700 dollars), les frais généraux de fonctionnement (excédent = 901 200 dollars) et les subventions et contributions (excédent = 122 000 dollars). L'excédent est en partie contrebalancé par des dépenses plus élevées que prévu au titre des services contractuels (dépassement = 895 500 dollars) et du mobilier et du matériel (dépassement = 1 877 100 dollars), dues au fait qu'il a fallu acheter des outils de collaboration en ligne et les licences correspondantes et améliorer la capacité des serveurs pour faciliter le télétravail et assurer le bon déroulement des audiences à distance ;

c) New York : le déficit de 29 700 dollars est principalement dû au dépassement des crédits ouverts au titre des postes (dépassement = 26 900 dollars) et des contributions du personnel (dépassement = 1 300 dollars), qui s'explique par le fait que le montant réel des dépenses afférentes aux postes a dépassé les coûts standard retenus lors de l'établissement du budget.

Gestion des dossiers et des archives

(Excédent : 224 000 dollars, soit 4,1 % du montant des crédits ouverts)

Tableau 5

Crédits ouverts et dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	(1) Crédits approuvés dans la résolution 74/259	(2) Dépenses	Excédent/déficit	
			(3) = (1) - (2) Montant	(4) = (3)/(1) Pourcentage
Arusha				
Postes	1 970,9	1 773,4	197,5	10,0
Autres dépenses de personnel	780,9	946,3	(165,4)	(21,2)
Consultants et experts	–	–	–	–
Voyages du personnel	15,4	1,9	13,5	87,7
Services contractuels	70,7	71,0	(0,3)	(0,4)
Frais généraux de fonctionnement	14,8	15,7	(0,9)	(6,1)
Fournitures et accessoires	24,5	3,5	21,0	85,7
Mobilier et matériel	95,7	100,2	(4,5)	(4,7)
Contributions du personnel	342,1	296,7	45,4	13,3
Total partiel	3 315,0	3 208,7	106,3	3,2
La Haye				
Postes	1 360,2	1 364,0	(3,8)	(0,3)
Autres dépenses de personnel	347,0	223,4	123,6	35,6
Consultants et experts	–	–	–	–
Voyages du personnel	12,5	0,1	12,4	99,2
Services contractuels	19,6	143,6	(124,0)	(632,7)
Frais généraux de fonctionnement	59,0	–	59,0	100,0

Objet de dépense	(1) Crédits approuvés dans la résolution 74/259	(2) Dépenses	Excédent/déficit	
			(3) = (1) - (2) Montant	(4) = (3)/(1) Pourcentage
Fournitures et accessoires	5,3	–	5,3	100,0
Mobilier et matériel	108,3	67,3	41,0	37,9
Contributions du personnel	278,5	274,3	4,2	1,5
Total partiel	2 190,4	2 072,7	117,7	5,4
Total	5 505,4	5 281,4	224,0	4,1

9. L'excédent de 224 000 dollars constaté au titre de la gestion des dossiers et des archives (Arusha : 106 300 dollars ; La Haye : 117 700 dollars) est imputable aux facteurs suivants :

a) Arusha : l'excédent de 197 500 dollars au titre des postes tient principalement au taux de vacance de postes plus élevé que celui prévu au budget pour les Agents des services généraux et catégories diverses (4,8 % contre 0,2 % dans les prévisions révisées). Cet excédent est en partie contrebalancé par des dépenses plus élevées que prévu au titre des Autres dépenses de personnel (dépassement = 165 400 dollars), dues au prolongement de l'affectation temporaire à La Haye d'un membre du personnel qui n'a pas pu rentrer à Arusha à cause des restrictions des déplacements liées à la pandémie ;

b) La Haye : l'excédent de 123 600 dollars constaté au titre des Autres dépenses de personnel s'explique par le fait qu'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) est resté vacant. La sous-utilisation des crédits ouverts au titre des voyages du personnel (excédent = 12 400 dollars), des frais généraux de fonctionnement (excédent = 59 000 dollars) et du mobilier et du matériel (excédent = 41 000 dollars) est imputable aux effets de la pandémie. Cet excédent est en partie contrebalancé par des dépenses plus élevées que prévu au titre des services contractuels (dépassement = 124 000 dollars), liées aux frais de maintenance annuelle et d'exploitation des systèmes d'archivage existants.

Pensions de retraite des juges et prestations d'assurance maladie après la cessation de service offertes aux anciens fonctionnaires

(Excédent : 343 000 dollars, soit 7,2 % du montant des crédits ouverts)

Tableau 6

Crédits ouverts et dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	(1) Crédits approuvés dans la résolution 74/259	(2) Dépenses	Excédent/déficit	
			(3) = (1) - (2) Montant	(4) = (3)/(1) Pourcentage
Postes	–	(0,4)	0,4	–
Autres dépenses de personnel	1 481,6	1 366,2	115,4	7,8
Émoluments des non-fonctionnaires	3 288,2	3 016,5	271,7	8,3
Services contractuels	–	22,7	(22,7)	–

Objet de dépense	(1) Crédits approuvés dans la résolution 74/259	(2) Dépenses	Excédent/déficit	
			(3) = (1) - (2) Montant	(4) = (3)/(1) Pourcentage
Contributions du personnel	–	21,8	(21,8)	–
Pensions de retraite des juges et prestations d'assurance maladie après la cessation de service offertes aux anciens fonctionnaires	4 769,8	4 426,8	343,0	7,2

10. L'excédent de 343 000 dollars est imputable principalement à la sous-utilisation des crédits ouverts au titre des Autres dépenses de personnel (excédent = 115 400 dollars) pour les prestations d'assurance maladie après la cessation de service offertes aux anciens fonctionnaires et des crédits ouverts au titre des émoluments des non-fonctionnaires pour le paiement des pensions de retraite des juges (excédent = 271 700 dollars). Cet excédent est dû au fait que le nombre de membres du personnel à la retraite s'étant affiliés au régime d'assurance maladie après la cessation de service a été moins élevé que prévu et que le nombre d'anciens juges du Mécanisme ayant fait valoir leur droit à pension a été inférieur aux prévisions.

III. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

11. L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport, notamment des montants définitifs des dépenses de 2020, à savoir 93 414 200 dollars bruts et 84 539 600 dollars nets.

12. L'Assemblée générale est invitée à approuver la restitution aux États Membres, sous la forme d'une déduction des contributions dues pour 2022, de l'excédent de 2020 (montant brut = 12 246 800 dollars ; montant net = 11 108 700 dollars), qui découle des facteurs suivants :

a) la sous-utilisation des crédits ouverts [3 510 300 dollars (montant brut), 2 372 200 dollars (montant net)] ;

b) l'annulation d'engagements de l'exercice biennal 2018-2019 et les produits divers dont il est fait état dans le rapport financier et les états financiers audités pour l'année terminée le 31 décembre 2020, d'un montant total de 8 736 500 dollars.

Annexe

Vue d'ensemble des crédits ouverts et des dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

	(1)	(2)	Excédent/déficit	
			(3) = (1) - (2)	(4) = (3)/(1)
	Crédits approuvés dans la résolution 74/259	Dépenses	Montant	Pourcentage
Dépenses				
Arusha				
Postes	14 188,2	12 715,1	1 473,1	10,4
Autres dépenses de personnel	7 898,2	9 565,9	(1 667,7)	(21,1)
Émoluments des non-fonctionnaires	213,3	171,3	42,0	19,7
Dépenses de représentation	5,4	0,0	5,4	100,0
Consultants	–	16,9	(16,9)	(100,0)
Experts	118,7	–	118,7	100,0
Voyages des représentants	–	–	–	–
Voyages du personnel	672,9	463,3	209,6	31,1
Services contractuels	4 484,9	3 033,1	1 451,8	32,4
Frais généraux de fonctionnement	2 783,4	2 102,4	681,0	24,5
Fournitures et accessoires	518,9	220,0	298,9	57,6
Mobilier et matériel	750,4	2 059,5	(1 309,1)	(174,5)
Aménagement des locaux	198,1	300,0	(101,9)	(51,4)
Subventions et contributions	448,1	325,8	122,3	27,3
Contributions du personnel	2 941,6	2 636,7	304,9	10,4
Total partiel	35 222,1	33 610,0	1 612,1	4,6
La Haye				
Postes	7 458,7	7 212,9	245,8	3,3
Autres dépenses de personnel	28 493,5	27 203,1	1 290,4	4,5
Émoluments des non-fonctionnaires	1 522,7	1 357,3	165,4	10,9
Dépenses de représentation	4,8	0,6	4,2	87,5
Consultants	–	10,0	(10,0)	100,0
Experts	37,2	0,6	36,6	98,4
Voyages des représentants	329,5	48,0	281,5	85,4
Voyages du personnel	770,8	114,0	656,8	85,2
Services contractuels	4 338,8	5 525,3	(1 186,5)	(27,3)
Frais généraux de fonctionnement	5 598,2	4 638,0	960,2	17,2
Fournitures et accessoires	179,4	198,0	(18,6)	(10,4)
Mobilier et matériel	688,4	2 524,4	(1 836,0)	(266,7)
Aménagement des locaux	33,5	16,8	16,7	49,9
Subventions et contributions	241,9	119,8	122,1	50,5

	(1)	(2)	Excédent/déficit	
			(3) = (1) - (2)	(4) = (3)/(1)
	Crédits approuvés dans la résolution 74/259	Dépenses	Montant	Pourcentage
Contributions du personnel	7 054,0	6 197,7	856,3	12,1
Total partiel	56 751,4	55 166,5	1 584,9	2,8
New York				
Postes	164,1	191,0	(26,9)	(16,4)
Services contractuels	–	1,5	(1,5)	(100,0)
Contributions du personnel	17,1	18,4	(1,3)	(7,6)
Total partiel	181,2	210,9	(29,7)	(16,4)
Pensions de retraite des juges et prestations d'assurance maladie après la cessation de service offertes aux anciens fonctionnaires				
Postes	–	(0,4)	0,4	(100,0)
Autres dépenses de personnel	1 481,6	1 366,2	115,4	7,8
Émoluments des non-fonctionnaires	3 288,2	3 016,5	271,7	8,3
Services contractuels	–	22,7	(22,7)	(100,0)
Contributions du personnel	–	21,8	(21,8)	(100,0)
Pensions de retraite des juges et prestations d'assurance maladie après la cessation de service offertes aux anciens fonctionnaires	4 769,8	4 426,8	343,0	7,2
Total des dépenses (montant brut)	96 924,5	93 414,2	3 510,3	3,6
Recettes				
Contributions du personnel	10 012,7	8 874,6	1 138,1	11,4
Total partiel	10 012,7	8 874,6	1 138,1	11,4
Total des dépenses (montant net)	86 911,8	84 539,6	2 372,2	2,7